



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Vestil

Question écrite n° 46412

Texte de la question

M. Maxime Gremetz alerte M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications sur la situation des salaires de l'entreprise de confection Vestil de Tours, dans le departement de l'Indre-et-Loire. La direction de cette entreprise qui depend a 100 % du groupe Korn, a decide de delocaliser une partie de la production en Turquie et de supprimer 90 emplois. Il lui demande d'intervenir aupres de la direction de cette entreprise pour interdire cette delocalisation et ces suppressions d'emplois. Il renouvelle sa demande de faire adopter au plus vite a l'Assemblee nationale une loi antidelocalisation afin de preserver les atouts industriels de la France. Par ailleurs, il lui demande quelle intervention il compte faire pour empecher les suppressions d'emplois.

Texte de la réponse

Le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications est tout autant preoccupe que l'honorable parlementaire par les delocalisations, sur lesquelles il a redige naguere un rapport au nom de l'Assemblee nationale. Toutefois, ce n'est pas par une loi decretant illegales les delocalisations que l'on pourra lutter contre ce phenomene qui s'insere dans le contexte plus large de la mondialisation de l'economie. La France a fait depuis longtemps deja le choix de l'ouverture de ses frontieres, et elle est liee par de nombreux accords internationaux qui lui interdisent de revenir en arriere. En revanche, il convient d'ameliorer par tous les moyens la competitivite des entreprises francaises. C'est dans cette optique que le Gouvernement s'est engage dans la voie de la baisse des charges sociales pour les bas salaires, politique qui a ete amplifiee au benefice des entreprises du textile-habillement-cuir-chaussure par la loi du 12 avril 1996. D'autres mesures proposees par le deputé M. Yves Nicolin, dans le rapport qu'il a redige a la demande du Premier ministre, sont a l'etude et des decisions devraient etre prises prochainement. S'agissant de la societe Vestil, le ministere de l'industrie, de la poste et des telecommunications ne peut s'immiscer dans les decisions de gestion d'un chef d'entreprise. Le plan social mis en place avec la direction departementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle vise a trouver des solutions pour les personnes qui ont perdu leur emploi (cellule de reclassement, convention ASFNE, aides aux projets personnels, etc.).

Données clés

Auteur : [M. Gremetz Maxime](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46412

Rubrique : Textile et habillement

Ministère interrogé : industrie, poste et telecommunications

Ministère attributaire : industrie, poste et telecommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 décembre 1996, page 6547

Réponse publiée le : 3 mars 1997, page 1088